Gestion différenciée des abords de voiries

Le 2 juin 2016 à partir de 9h 30 à La Rue Saint-Pierre dans l'Oise (Centre routier départemental, 10 route de Litz) va être organisé par la DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie en collaboration avec le Conseil départemental de l'Oise, le Conservatoire botanique national de Bailleul et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, l'un des « Ateliers du patrimoine culturel de Picardie » (voir ci-après) consacré à **la gestion différenciée des abords de voiries.**

L'objectif de cette journée technique est de mieux connaître et comprendre le principe de la gestion différenciée pour mieux la mettre en œuvre. L'accent sera mis sur la présentation de ce concept pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans le cadre principalement des abords de voiries et à partir d'expériences initiales.

Est ciblé un public d'élus, de chargés de missions et d'agents techniques de voiries ayant en charge la gestion des abords de voiries.

Inscription et programme de la journée : patrimoinenatureldepicardie.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr

La gestion différenciée « écologique » : de quoi parle t'on ?

Principes et définitions :

Mission Gestion différenciée Nord-Pas-De-Calais - Association « Chico Mendes Nord Nature »

« La Gestion différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts un souci écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres correspondant à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées".

Communauté d'agglomération de Sénart (Essonne)

« La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque des méthodes traditionnelles par l'intégration du développement durable. Elle a de nombreux intérêts pour la collectivité le plus visible étant l'avancée de la biodiversité indigène.
Cette gestion n'exclut pas l'entretien conventionnel et/ou horticole de certains espaces verts, mais tient compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions tout en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public.
En résumé, **c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible.** »

Objectifs visés :

• **préserver et enrichir la biodiversité**, en privilégiant des espèces locales et en laissant la végétation se développer dans certaines zones, offrant ainsi à la faune nourriture et habitat,
• **réduire les besoins en eau** en ayant recours aux espèces indigènes adaptées à la pluviométrie locale, au paillage permettant de conserver l'humidité au pied des végétaux),
• **limiter les pollutions**, notamment en zones de captage, en diminuant la consommation des engrais et des produits phytosanitaires, voire en privilégiant leur abandon,
• **réduire l'impact carbone et l'investissement en temps et moyens** en réduisant les tontes et autres interventions motorisées,
• **former les équipes et élaborer un plan de gestion différenciée des espaces communaux** (diagnostic et ciblage de zones d'intervention « différenciées ») pour s'orienter vers un suivi adapté à l'état des plantes et aux aléas climatiques,
• **communiquer au sein des services et vers les habitants** pour faire évoluer les regards et les attentes, notamment sur la notion de propreté en ville.

L'exemple de la gestion des bas-côtés de route : l'application d'un modèle de fauchage « différencié »

Des préconisations (1) :
• faucher plutôt que de broyer pour limiter la dispersion de certaines espèces végétales indésirables pour les cultures et pour limiter la mortalité de la petite faune ;
• distinction de 3 zones de gestion différenciées permettant d'intégrer les objectifs de sécurité :
- les accotements faisant l'objet d'une première intervention en début de saison

(avant la mi-juillet) et en septembre dite « coupe de sécurité » permettant de dégager les abords immédiats de la chaussée,
- les fossés destinés à collecter les eaux sont effectués dans un deuxième temps (septembre) ,
- les talus de bords de route passent quant à eux (dans ce modèle) du statut de bande verte stérile tondue à « un morceau de nature » à valoriser. Ceux-ci représentent des refuges pour la faune et la flore et assurent une fonction de corridors entre les différents lieux environnants. Ils sont fauchés à partir de septembre dans leur partie basse.

(1) source : Guide pour une gestion durable des espaces publics en Picardie – URCPIE Picardie - Conseil régional Picardie – édition 2012

Le fauchage tardif : l'une des clés en gestion différenciée pour réduire durablement l'usage des produits phytosanitaires, réintroduire la biodiversité et limiter l'entretien des espaces enherbés. *Crédit photo:RICHARD C. DRAAF/SRAL NPDC-Picardie*

Les « Ateliers du patrimoine naturel de Picardie »

La prise en compte des enjeux de biodiversité par les différents acteurs du territoire passe nécessairement par le partage de la connaissance du patrimoine naturel de Picardie.

L'ex DREAL Picardie, aujourd'hui Nord-Pas-de-Calais-Picardie, a souhaité accompagner ces acteurs en organisant des parcours de formation-information - échange en complément des différents outils mis en place ou en cours de réalisation (Guide du patrimoine naturel de Picardie, site internet patrimoine naturel de Picardie, la collection du patrimoine naturel de Picardie, site internet Natura 2000, brochure évaluation des incidences Natura 2000,...).

Ces ateliers visent un public varié : gestionnaires et techniciens des espaces naturels, services de l'Etat, bureaux d'études (urbanisme, dossiers réglementaires environnement,...), maîtres d'ouvrage et élus.
Ils sont consacrés à des thématiques allant de la sensibilisation des milieux naturels ou d'une espèce en particulier, à des journées techniques sur le contenu des évaluations des incidences en passant par des échanges sur la gestion des milieux.

***Contacts* :**
Evènement : **Réjane Le Bris**, Service Nature, Eau et Paysages - DREAL NPDC-Picardie
Article : **Richard Christian**, Service régional de l'alimentation - DRAAF NPDC-Picardie,
Plan Ecophyto II